

sauvetage ou encore des navires américains qui se livrent à certaines activités et le reste.

En toute conscience, nous ne pouvions nous opposer à ce projet de loi, car l'objectif visé est tout à fait louable. Nous ne sommes pas contre ce projet de loi ni contre son principe. Cependant, dans le cas présent, nous laissons passer une grande chance de revitaliser le secteur de la construction navale au Canada qui est manifestement dans une situation précaire.

Le gouvernement s'empresse de façon insensée, semble-t-il, d'adopter tout ce qui est américain. Tous les jours le premier ministre et ses ministres passent une bonne partie de leur temps dans cette enceinte à défendre leurs actions, qu'il s'agisse de faire de la lèche aux Américains ou d'essayer de justifier certaines mesures prises par le gouvernement américain.

L'ironie dans tout cela, c'est qu'il était possible dans ce cas d'imiter les Américains avec leur *Jones Act* par exemple, soit en reprenant certaines mesures de cette loi ou en les atténuant pour les adapter aux navires canadiens, mais, même s'il était possible d'imiter ce que les Américains font avec succès, le gouvernement s'y est refusé. Le gouvernement refuse donc de prendre des mesures qui seraient avantageuses pour l'industrie canadienne de la construction navale et pour ses travailleurs.

On ne peut vraiment pas débattre objectivement du cabotage au Canada sans tenir compte de la volte-face qu'a faite ce gouvernement sur toute la politique relative à la construction navale au Canada. Lorsque la Chambre est saisie d'un tel projet de loi, il faut toujours prendre un temps d'arrêt pour réfléchir au bien-fondé de la mesure. Adopter des lois simplement pour le plaisir de légiférer, c'est une perte de temps. La Chambre doit adopter des lois qui ont un effet positif. En tant que législateurs, nous devons toujours réfléchir avant de légiférer. Nous devons nous demander: à quoi sert le projet de loi? Pourquoi légiférer sur cette question maintenant? Pourquoi avons-nous besoin d'une autre loi? Pourquoi devons-nous réglementer encore un autre domaine?

En ce qui concerne le projet de loi dont nous sommes actuellement saisis, rien ne justifie la mise en vigueur de nouvelles dispositions, de nouveaux paramètres en matière de cabotage, sauf s'ils ont un effet positif pour les Canadiens, pour la population qui nous a délégués ici. Ce sont eux que nous représentons. C'est en leur nom que nous faisons les lois.

Initiatives ministérielles

Nous devons prendre un temps d'arrêt pour regarder tout le contexte dans lequel s'insère ce projet de loi C-33 et, en effet, il se peut que ce projet de loi soit souhaitable et que tous les partis conviennent qu'il apportera une amélioration. Or, il faut aussi se poser une autre question. De quelle façon avantagera-t-il certains groupes qui font partie de cette industrie?

D'après les arguments présentés par les ministériels, il est clair que cette mesure avantagera les propriétaires de navires. En réalité, il faut avouer qu'elle les avantagera même beaucoup. Cela ne me surprend guère. Ce gouvernement a toujours su prendre soin de ceux qui se tirent bien d'affaire financièrement. Il s'est toujours occupé des capitaines de l'industrie, les chefs d'entreprise. Alors, je ne suis pas étonné que les propriétaires de navires en bénéficieront, car ils disposeront de toute la latitude voulue pour se rendre n'importe où dans le monde, n'importe quand, pour acquérir tous les navires qu'ils désirent.

Les subtilités du projet de loi en minent l'objectif, qui consiste à canadianiser le cabotage. Ces subtilités permettent des échappatoires énormes. Les exceptions prévues dans le projet de loi sont si nombreuses qu'elles l'emportent de beaucoup sur son objectif par ailleurs valable. La question demeure: qui bénéficiera de ce projet de loi? Je peux vous dire que certains n'en bénéficieront pas beaucoup. Il s'agit des travailleurs des chantiers navals.

J'étais reconnaissant au député d'Ottawa-Sud, qui a parlé avec beaucoup de bienveillance du chantier naval aménagé dans ma circonscription, à Marystown. Comme il l'a dit, lui et moi avons eu l'occasion d'être ensemble sur les lieux, il y a à peine un mois ou deux. Je peux lui dire devant vous, monsieur le Président, que sa visite a été très appréciée. Les travailleurs et le syndicat m'ont dit par la suite qu'ils avaient été très impressionnés par l'intérêt qu'il avait manifesté pour les problèmes qui assaillent cette industrie, qui traverse actuellement une grave crise.

Le peu de travailleurs qu'il reste aujourd'hui sur le chantier de Marystown, soit moins d'une centaine, peut-être 75, étaient autrefois au nombre de 600. Ces travailleurs ne bénéficieront pas particulièrement de ce projet de loi, car on a raté une occasion en or de relancer la construction navale, et il ne reste plus beaucoup de temps pour le faire.

Lorsque le gouvernement cherchait à se faire élire en 1984, il tenait des propos très braves. Je les avais en main il y a quelques instants. Voici ce que le futur gouvernement avait dit en 1984: «Une grande priorité d'un gouver-